

5.7 Protection et aide sociale

En 2009, les **prestations sociales** perçues par les ménages français s'établissent à 597,6 milliards d'euros, soit une augmentation de 4,7 % par rapport à 2008. Ces dépenses représentent 31,3 % du PIB. Les risques vieillesse-survie représentent près de 46 % du montant des prestations de protection sociale. Les dépenses pour ce risque connaissent en 2009 une hausse de 4,0 % seulement, soit la plus faible progression depuis le début de la décennie. Le durcissement, au 1^{er} janvier 2009, des conditions de départ à la retraite anticipée pour carrière longue, qui a fait nettement baisser le nombre de départs en retraite, ne remet pas en cause la hausse des dépenses de vieillesse survie, liée au départ à la retraite des générations du *baby-boom* et à l'accroissement des montants moyens des pensions versées. Les prestations du risque maladie (28 % des dépenses sociales) connaissent une hausse plus vive (+ 4,3 %) que les trois années précédentes.

Dans un contexte de crise économique, les dépenses de prestations du risque emploi-chômage sont en forte hausse (+ 10,8 %). Les prestations liées au risque pauvreté-exclusion sociale connaissent également une très forte croissance (+ 22,7 %) avec la généralisation du **revenu de solidarité active (RSA)** en France métropolitaine. Près de la moitié de cette hausse s'explique par la détérioration du marché du travail et par conséquent la progression du nombre d'allocataires.

Fin 2009, 3,3 millions de prestations d'**aide sociale départementale** sont versées en France métropolitaine au titre de l'insertion ou de l'aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à l'enfance. Le nombre de prestations d'**aide sociale** aux personnes âgées s'élève à plus de 1,3 million. Environ 751 000 bénéficiaires de ces prestations résident à leur domicile. Plus de 311 000 prestations sont versées aux personnes handicapées, soit une progression de 10 % sur un an. Cette forte hausse est imputable à la croissance des prestations d'aide à domicile observée depuis 2006. Près de 289 000 mesures de l'**aide à l'enfance (ASE)** concernent les jeunes de moins de 21 ans. Depuis 2007, les enfants bénéficiaires d'actions éducatives à domicile ou en milieu ouvert sont légèrement plus nombreux que ceux accueillis par les services d'aide sociale à l'enfance.

Fin 2009, 3,5 millions de personnes sont allocataires de l'un des **minima sociaux** (+ 6,2 %). Le **revenu minimum d'insertion (RMI)**, avec plus de 1,1 million d'allocataires fin 2008, ainsi que l'allocation de parent isolé (API) ont été remplacés depuis le 1^{er} juin 2009 par le revenu de solidarité active (RSA). Plus de 1,3 million d'allocataires bénéficient fin 2009 du RSA. Le nombre de bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) continue de croître en 2009 (+ 4,1 %) sous l'impulsion du plan de revalorisation sur cinq ans engagé en 2008. ■

Définitions

Aide sociale : destinée aux personnes dont les ressources sont trop faibles pour faire face aux besoins liés au handicap, à la maladie, à la vieillesse et à des difficultés sociales ou économiques, elle dispense des prestations et des services. Ces services sont répartis en trois secteurs principaux : l'aide aux personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées et l'aide sociale à l'enfance. Depuis le 1^{er} janvier 1984, la quasi-totalité de l'aide sociale a été transférée aux départements.

Aide sociale départementale : les compétences des départements en matière d'aide sociale recouvrent l'aide sociale aux personnes âgées, aux personnes handicapées, à l'enfance et les dépenses au titre de l'insertion.

Aide sociale à l'enfance (ASE), aide sociale départementale, aides au logement, minima sociaux, prestations sociales, revenu minimum d'insertion (RMI), revenu de solidarité active (RSA) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les bénéficiaires du RSA fin juin 2010 », *études et résultats* n° 744, Drees, novembre 2010.
- « Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2009 », *études et résultats* n° 742, Drees, octobre 2010.
- « Les minima sociaux en 2008-2009 – Années de transition », Drees, juillet 2010.
- « Les comptes de la protection sociale en 2008 », *études et résultats* n° 733, Drees, juillet 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Familles bénéficiaires des principales prestations familiales

en milliers au 31 décembre

	2008 (r)	2009	09/08 en %
Allocations familiales (AF)	4 877	4 898	0,4
Complément familial (CF)	866	865	-0,1
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	3 078	3 030	-1,5
Allocation de parent isolé (API)	200	30	-85,2
Allocation de soutien familial (ASF)	719	750	4,3
Prime à la naissance ou à l'adoption ¹	55	55	1,6
Allocation de base (AB)	1 937	1 932	-0,3
Complément de libre choix d'activité ² (CLCA)	591	576	-2,5
CMG assistante maternelle ³	663	722	8,8
CMG garde d'enfants à domicile ³	58	72	25,5
Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)	2 296	2 349	2,3
Allocation de garde d'enfant à domicile ⁴ (AGED)	8	2	-72,8
AFEAMA ⁴	48	11	-77,1

1. Effectifs en décembre.

2. Y compris COLCA.

3. CMG : complément de libre choix du mode de garde.

4. Effectif au 3^e trimestre. AFEAMA : aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée.

Champ : tous régimes.

Sources : Drees ; CNAF.

Bénéficiaires de l'aide sociale départementale

effectifs au 31 décembre

	2008	2009 (p)	09/08 en %
Aide aux personnes âgées	1 277 795	1 318 635	3
Aide aux personnes handicapées	281 914	311 249	10
Aide sociale à l'enfance	285 226	288 512	1
Aide sociale au titre de l'insertion	1 079 761	1 366 742	///

Champ : France métropolitaine.

Sources : Drees, enquêtes Aide sociale ; CNAF ; CCMSA.

Ratios macro-économiques de la protection sociale

en %

	1990 (r)	2000 (r)	2009
Prestations de protection sociale / PIB	25,8	27,7	31,3
Prestations de protection sociale / RDBa ¹	32,8	34,7	36,7
Ressources de la protection sociale / PIB	27,6	29,6	31,8
Part des PO finançant la protect. sociale ²	60,1	61,5	68,2

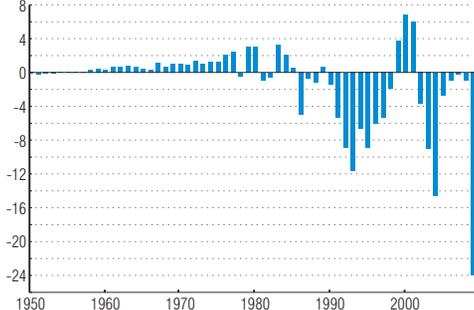
1. Revenu disponible brut ajusté des ménages.

2. PO : prélèvements obligatoires. Il s'agit des impôts et des cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes.

Sources : Drees ; Insee.

Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations de sécurité sociale

en milliards d'euros



Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Barèmes des minima sociaux en 2010

valeurs mensuelles en euros courants

	Montants maximaux	Plafonds de ressources
Revenu de solidarité active (RSA) ¹	460,09	460,09
Allocation parent isolé (API)	590,81	590,81
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	460,51	1 059,80
Allocation équivalent retraite (AER) ²	994,32	1 569,12
Allocation temporaire d'attente (ATA) ³	324,55	RSA
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	711,95	711,95
Allocation de solidarité aux personnes âgées	708,95	708,95
Allocation supplémentaire d'invalidité	380,07	660,81
Allocation veuvage (AV)	570,21	721,76

1. À partir du 1^{er} juin 2009, en métropole, le revenu de solidarité active (RSA) remplace le RMI (barèmes identiques) et l'API. 2. Allocation supprimée à compter du 1^{er} janvier 2010 excepté pour les personnes qui en bénéficient déjà à cette date.

3. Le plafond de l'ATA correspond au montant forfaitaire du RSA selon la composition familiale. Note : barèmes pour une personne seule (personne isolée sans enfant pour le RSA, femme enceinte pour l'API) ; montant maximal pour un taux normal pour l'ASS, pour les deux premières années pour l'AV.

Source : Drees.

Allocataires de minima sociaux

en milliers

	2008 (r)	2009 (p)	09/08 en %
Alloc. aux adultes handicapés (AAH)	848,8	883,3	4,1
Alloc. supplémentaire vieillesse (ASV) et alloc. de solid. aux pers. âgées (ASPA) ¹	575,2	583,2	1,4
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	324,0	346,1	7,4
Allocation de parent isolé (API)	200,4	29,8	///
Alloc. supplémentaire d'invalidité (ASI) ²	97,0	91,9	-5,3
Alloc. équiv. retraite de rempl. (AER-R)	67,3	59,7	-14,6
Allocation temporaire d'attente (ATA)	25,1	34,8	40,3
Allocation veuvage (AV) ²	5,1	5,7	11,8
Revenu de solidarité (RSO)	12,7	12,8	0,8
Revenu minimum d'insertion (RMI)	1 141,9	139,4	///
Revenu de solid. active (RSA) « socle »	///	1 313,9	///
Ensemble des minima sociaux	3 297,5	3 500,3	6,2

1. L'ASPA est entrée en vigueur le 13 janvier 2007. Elle se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV.

2. Données estimées. Note : le RSA remplace le RMI et l'API en France métropolitaine à compter du 1^{er} juin 2009. Seule une partie du RSA (le « RSA socle ») est considérée comme un minimum social. Champ : données au 31 décembre.

Source : Drees.

Prestations de protection sociale en 2009

en millions d'euros

	2009	09/08 en %
Maladie	169 266	4,3
dont régimes assurantiers	144 655	4,2
Invalité et accidents du travail	39 586	3,7
dont régimes assurantiers	16 756	1,7
Vieillesse-survie	272 218	4,0
dont régimes assurantiers	253 273	4,2
Famille	53 630	4,1
dont régimes assurantiers	36 936	4,0
Emploi	36 390	10,8
dont régimes assurantiers	26 430	16,6
Logement	15 971	2,6
dont régimes d'intervention publique	11 652	2,1
Pauvreté-exclusion sociale	10 511	22,7
dont régimes d'intervention publique	8 398	29,1
Total des prestations sociales	597 572	4,7
dont régimes assurantiers	482 368	4,7

Source : Drees, comptes de la protection sociale.